

Réunion du Conseil Municipal
Du 21 septembre 2017 à 20h30
Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 septembre 2017 à la Mairie sur convocation en date du 14/09/2017 sous la présidence du 1^{er} Adjoint M. Jean CHALARD en l'absence du Maire.

Présents : M. CHALARD, M. SOURY, M. VARACHAUD, M. PATAUD, M. GARREAU, M. SALAGNAD, Mme MORANGE, Mme LAURENT, Mme ILAHA-ITEMA, Mme BOUGOUIN.

Procurations : M. GERMOND à Mme MORANGE
Mme RIVAUD à M. CHALARD
Mme DEXET à Mme LAURENT

Ouverture de la séance à 20h30.

M. GARREAU est désigné secrétaire de séance.

M. le 1^{er} Adjoint demande s'il y a des observations sur le PV de séance du 25/07/2017. M. PATAUD demande une modification concernant le chapitre de la maison médicale car il précise que le Conseil a voté l'autorisation de poursuivre l'étude du programme avec la SELI mais n'a pas encore accepté un projet. Le PV de séance modifié est approuvé par 10 voix et 2 abstentions (M. SALAGNAD et Mme LAURENT absents lors de la séance). Mme BOUGOUIN ne vote pas.

Dossier 1 : Installation de Mme BOUGOUIN conseillère municipale

M. le 1^{er} Adjoint rappelle que Mme Brigitte CHAULET a démissionné de ses fonctions. Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral pour les communes de plus de 1000 habitants « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

M. Lucien PATAUD appelé à remplacer Mme Brigitte CHAULET au sein du Conseil Municipal n'a pas souhaité occuper ce poste par courrier du 16/08/2017. A sa suite Mme Jacqueline BOUGOUIN est donc appelée à remplacer Mme Brigitte CHAULET au sein du Conseil Municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 29/03/2014 et conformément à l'article L.270 du code électoral Mme Jacqueline BOUGOUIN est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Mme Jacqueline BOUGOUIN en qualité de conseillère municipale.

Dossier 2 : Remplacement de Mme CHAULET auprès de divers organismes

Suite à l'installation de Mme Jacqueline BOUGOUIN dans ses fonctions de conseillère municipale en remplacement de Mme Brigitte CHAULET, M. le 1^{er} Adjoint fait part à l'Assemblée des changements dans les commissions communales et dans divers organismes.

- CCAS : Membres du Conseil d'Administration Elus : Mme BOUGOUIN, Mme RIVAUD, Mme GUINEBERT, Mme ILAHA-ITEMA.
- Syndicat de la Musique et de la Danse : Mme LAURENT, déléguée titulaire, Mme BOUGOUIN déléguée suppléante.
- SIRPA : Mme BOUGOUIN, déléguée titulaire, Mme RIVAUD déléguée suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le remplacement de Mme CHAULET par Mme BOUGOUIN dans les différents organismes auxquels adhère la Commune comme présenté ci-dessus.

Dossier 3 : Aménagement Station d'Essence : Choix des entreprises

M. le 1^{er} Adjoint donne la parole à M. VARACHAUD qui rappelle que suite à la délibération du 25/07/2017 les lots 1, 3, 4, 5, 6, 8 et 9 ont été déclarés infructueux et qu'un 2^{ème} appel d'offres a été lancé. Il présente le tableau de l'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer un marché avec :

- **Lot n° 1 (Génie Civil) :** CMCTP – ZA Le Bois du Breuil– 87310 ST-LAURENT/GORRE – pour un montant de **126 763,42€ H.T**
- **Lot n°3 (Electricité) :** MADIC SAS – 8 Rue de la Métallurgie– 44470 CARQUEFOU – pour un montant de **15 630,76€ H.T**
- **Lot n°4 (Auvent) :** MADIC SAS – 8 Rue de la Métallurgie– 44470 CARQUEFOU – pour un montant de **13 635€ H.T**
- **Lot n°5 (Kiosque) :** MADIC SAS – 8 Rue de la Métallurgie– 44470 CARQUEFOU – pour un montant de **4 780€ H.T**
- **Lot n°6 (Système incendie) :** MADIC SAS – 8 Rue de la Métallurgie– 44470 CARQUEFOU – pour un montant de **3 954€ H.T**
- **Lot n°8 (Signalétique) :** SN KATZ INDUSTRIE – 36 Rte d'Aubusson – 23260 CROCQ - pour un montant de **5 456€ H.T**
- **Lot n°9 (Jaugeages) :** MADIC SAS – 8 Rue de la Métallurgie– 44470 CARQUEFOU – pour un montant de **3 618€ H.T**

Le total des travaux y compris ceux déjà attribués est de 277 393,26€ HT.

Dossier 4 : Sanitaires Ecole : Choix des entreprises

M. le 1^{er} Adjoint donne la parole à M. SALAGNAD qui présente l'analyse des offres et précise que cela concerne les lots 4 et 5 qui n'avaient pas été pourvus la première fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer un marché avec :

Lot n° 4 (Cloisonnement-peinture) : Ent JM RAYNAUD – 87310 ST-LAURENT/GORRE – 11 454,00€ H.T

Lot n° 5 (Carrelage-Faïence) : Ent JM RAYNAUD – 87310 ST-LAURENT/GORRE – 7 450,00€ H.T

Dossier 5 : Vente Commune/Aupetit : fixation du montant de la vente

Le 1^{er} Adjoint rappelle à l'Assemblée la délibération du Conseil Municipal du 28/06/2006 qui fixait les conditions de vente ou de location avec option d'achat du pavillon communal avec terrain situé 10 rue des Charmilles.

Il fait part ensuite de la lettre de M. et Mme AUPETIT Gaëtan du 31/05/2017 qui souhaitent acquérir ce pavillon qu'ils louent depuis le 01/08/2006.

Le montant total des sommes versées au titre de la location et de la caution s'élève à 87 974,38€.

Le prix de vente fixé par la délibération susmentionnée était de 162 155€. Le montant de la vente est donc de 74 180,62€.

Le 1^{er} Adjoint demande à l'Assemblée de valider ce montant de vente.

M. GARREAU demande quand le prix de vente a été fixé. Mme RUVEN dit qu'il a été fixé en fin de travaux en fonction du montant de la construction. M. PATAUD demande s'il est tenu compte de la variation du marché.

Mme RUVEN dit que c'est la délibération de 2006 qui a fixé les conditions. Elle précise que c'est le notaire qui demande une nouvelle délibération faisant apparaître le prix de vente après déduction des loyers versés mais qu'en fait le montant de base est déjà fixé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable à la cession d'une maison avec terrain d'une superficie de 865 m² cadastré section C n°1601 à M. et Mme AUPETIT Gaëtan, 10 rue des Charmilles 87310 ST-LAURENT-sur-GORRE pour un montant de **74 180,62€**.

Dossier 6 : Paiement des congés payés à un agent partant en retraite

M. le 1^{er} Adjoint rappelle à l'Assemblée que M. Jean-Louis POULAIN a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 01/09/2017.

Il explique qu'un fonctionnaire territorial qui part à la retraite à l'issue d'un congé pour indisponibilité physique, congé qui ne lui a pas permis de prendre tout ou partie de ses congés reportés et en cours, doit être indemnisé.

M. POULAIN était en arrêt de maladie ordinaire depuis le 13/02/2017. Il peut donc bénéficier d'une indemnité compensatrice égale au 1/10^{ème} de la rémunération totale brute qu'il a perçue lors de l'année en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable au versement de l'indemnité compensatrice pour congé non pris avant droits à la retraite à M. Jean-Louis POULAIN.

Dossier 7 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif TC

M. le 1^{er} Adjoint indique que Mme Isabelle VOISIN a demandé sa mutation. Son grade étant celui de rédacteur territorial, la vacance d'emploi a été déclarée pour un poste de rédacteur. Cependant les candidats reçus ne correspondaient pas au poste. La Mairie a alors reçu une candidature d'une secrétaire de Mairie dont le profil correspond parfaitement. Cet agent étant Adjoint Administratif, il faut donc créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet avec effet au 02/11/2017.

Fin de la séance à 21h40.